

Questions orales

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Madame le Président, je n'ai pas entendu parler du télégramme en question. Je répondrai à la question dès que j'en aurai pris connaissance.

LES CONSÉQUENCES DES MESURES LÉGISLATIVES ENVISAGÉES
PAR LES ÉTATS-UNIS

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, le ministre d'État aux Mines doit très certainement savoir que le Congrès américain a été saisi d'un projet de loi présenté par le sénateur Peter Domenici, dans lequel il propose que les consommateurs américains d'uranium ne puissent importer plus de 20 p. 100 de leurs besoins, quelle que soit l'installation nucléaire concernée. Ce projet risque d'avoir des effets dévastateurs sur nos mines d'uranium, à Kirkland Lake par exemple, et menace d'entraîner la mise à pied de 2,000 mineurs. Je voudrais savoir quelles mesures le ministre d'État chargé des Mines recommande à ce sujet et si elle a conseillé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et au gouvernement de s'assurer que l'on met immédiatement un frein à de telles mesures de représailles prises pour répondre aux dispositions de confiscation contenues dans le Programme énergétique national.

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Madame le Président, je tiens d'abord à préciser une chose. Ce n'en pas une mine d'uranium qu'il y a à Kirkland Lake, mais une mine d'or. La seule mine d'uranium de l'Ontario se trouve à Elliott Lake.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Mme Erola: Que le député se rassure. Nous sommes au courant de la situation et nous suivons de près l'évolution des choses.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

L'OCTROI DE CRÉDITS POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS DESTINÉS
AUX MICMACS

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. L'un des obstacles à la conclusion d'un accord tripartite entre les Micmacs de Restigouche et le gouvernement du Québec concernant les droits de pêche est la crainte du gouvernement du Québec que des captures trop importantes ne nuisent à la reconstitution de la population de saumons. Ce dernier souhaite que son homologue fédéral lui garantisse que des subventions seront accordées pour la création d'emplois afin que les Indiens ne soient pas exclusivement tributaires de la pêche.

Le ministre peut-il assurer à la Chambre que des crédits destinés à la création d'emplois seront bien accordés et qu'un bon programme de développement économique sera mis sur

pied afin que les Micmacs et le gouvernement du Québec puissent s'entendre sur un contingentement qui ne nuira pas à la reconstitution des stocks de saumon? Le gouvernement fédéral assumera-t-il ses responsabilités en matière de développement économique dans cette réserve où le taux de chômage est supérieur à 80 p. 100?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, le député sait que l'une des principales initiatives économiques adoptées par le gouvernement dans le cadre du dernier budget a été d'accorder une très grande priorité au développement économique des autochtones en leur consentant une subvention de 245 millions de dollars répartis sur les quatre prochaines années. Près de 75 millions de dollars seront accordés cette année. Cette somme s'ajoute à toutes les autres affectées à l'heure actuelle au développement économique des autochtones ainsi que le constatera le député à la consultation du budget. Bien entendu, la situation à Restigouche sera considérée comme étant prioritaire.

J'espère que le député n'a pas été induit en erreur. Le chef des Indiens à Restigouche voudrait que le gouvernement du Québec maintienne les quotas établis il y a quelques semaines et qu'il ne cherche pas à esquiver ses responsabilités en faisant croire que ce changement d'idée vient du gouvernement fédéral.

LA PROTECTION DES DROITS DE PÊCHE DES MICMACS

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, nous avons entendu parler bien des fois des 75 millions devant être affectés au développement économique des Indiens. Mais nous n'en avons jamais vu la couleur, pas plus que les Indiens d'ailleurs. Étant donné que les négociations en cours entre les Micmacs et le gouvernement du Québec vont de mal en pis, le ministre voudrait-il promettre aux Micmacs que si un accord mutuellement acceptable ne peut être conclu, les droits ancestraux des Micmacs en matière de pêche seront protégés et qu'il n'y aura pas cette année de raid scandaleux comme l'an dernier?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, comme chaque député à la Chambre aux communes j'en suis certain, je suis disposé à faire l'impossible pour éviter que ne se répète l'incident fâcheux survenu à Restigouche l'an dernier. Hier et aujourd'hui, mes collaborateurs se sont entretenus avec des représentants du Québec pour veiller à ce que les droits de pêche des Indiens, consacrés par l'établissement d'un quota, soient respectés dans cette région. Il y a quelques semaines, le gouvernement du Québec a reconnu la validité de ce quota. Nous espérons pouvoir le rétablir. Nous espérons aussi que le Québec respectera l'engagement qu'il a pris il y a quelques semaines. Nous croyons que les Indiens de Restigouche verront là la preuve que leurs droits de pêche sont reconnus.